

BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT Région Réunion

EXERCICE 2017

Adopté en séance plénière du 9 mai 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1- Le taux global de réalisation budgétaire en 2017	3
2- Les réunions organisées en 2017 par le CCEE	5
3- Le personnel	6
I LES ACTIVITÉS DES INSTANCES DU CCEE	7
I-1 LES SAISINES	7
I-1-1 Les saisines obligatoires	7
I-1-2 Les saisines spécifiques	15
I-2 LES AUTO-SAISINES	19
I–2-1 Commission 1 « Vivre ensemble » - « Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culture	
I-2-2 Commission 2 « Égalité des chances » « Enseignement de la maternelle à l'univer professionnelle et apprentissage »	sité, formation
I-2-3 Commission 3 « Cohésion sociale » « Éducation populaire, sports, socio-éducatif, anima	ntion » 28
I-2-4 Commission 4 « Développement territorial, Aménagement, déplacements, routes, transtourisme »	
I-2-5 Commission 5 « Cadre de vie »	34
I-2-6 Groupe ad hoc « Audiovisuel et communication »	37
I-2-7 Groupe Réparation des conséquences de l'esclavage	37
I-2-8 Contributions du Bureau à la revue Diasporiques	38
II LES MISSIONS	40
II-1 La conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du Mayotte	-
II-2 Le quatrième forum des régions ultrapériphériques à Bruxelles les 30 et 31 mars 2017	41
II-3 Le colloque inter-CCEE du 16 au 18 octobre 2017 à Mamoudzou - Mayotte	42
III LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DU CCEE	44
ANNEXES	45

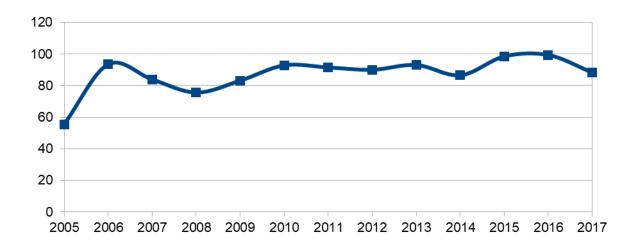
INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'activité du Conseil de la Cuture de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de La Réunion pour l'exercice 2017.

1- LE TAUX GLOBAL DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE EN 2017

Le taux de réalisation budgétaire s'établit à 88,2 % pour une période couvrant en fait onze mois d'activité réelle en raison de l'arrêt des différentes tâches comptables le 12 décembre 2017. Il enregistre une baisse d'environ onze points par rapport à l'année précédente mais il se maintient toujours au-dessus de la barre des 83 % atteinte dès 2009, comme le montre le schéma suivant.

Évolution des taux globaux de réalisation budgétaire du CCEE de 2005 à 2017



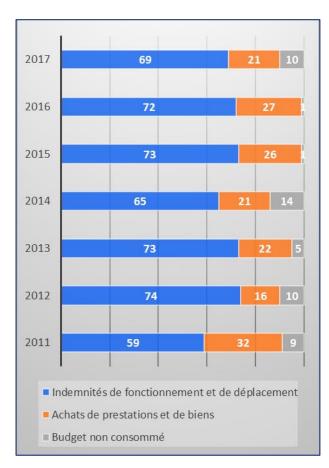
Pour rappel, les taux des années précédentes s'établissaient à :

- 99.30 % en 2016,
- 98,52 % en 2015,
- 86,49 % en 2014,
- 93,04 % en 2013.
- 90,00 % en 2012,
- 91,45 % en 2011,
- 92,82 % en 2010.

Ce budget, d'un montant de 756 000 euros (cf. annexe 1) a été dépensé de la manière suivante :

- 69,0 % (soit 521 640 euros) ont servi au paiement des indemnités des conseillers ;
- 21,0 % (soit 158 760 euros) ont été dépensés en direction de partenaires économiques divers dont 0,7 % (soit 1 251 euros) en section *Investissement* pour l'acquisition de matériels (inventaire disponible au CCEE) et 99,3 % (soit 157 509 euros) en section *Fonctionnement*;
- 10,0 % des crédits affectés au budget du CCEE pour l'exercice 2017 n'ont pas été consommés. Ce taux de non consommation marque une sensible hausse après deux années de stabilité à 1 % comme le montre le graphique suivant. Il s'explique principalement par l'extension de la durée du mandat des conseillers d'une année supplémentaire à la suite de l'harmonisation des calendriers de renouvellement des CCEE et des CESER¹. Aussi, il est à noter que, dans le cadre de cette prolongation de mandat, par ailleurs connue tardivement, le CCEE n'a pas envisagé de développer d'activités supplémentaires lors de cet exercice 2017.

EVOLUTION DE L'UTILISATION DU BUDGET DU CCEE DE LA RÉUNION – 2011/2017 – (EN %)



¹ Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

2- LES RÉUNIONS ORGANISÉES EN 2017 PAR LE CCEE

Les différentes instances du CCEE organisent des réunions afin d'élaborer collégialement leurs avis et préparer ensemble des actions ou des rapports.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, la vie du CCEE s'est articulée en 2017 autour de 104 réunions statutaires (de l'Assemblée plénière, du Bureau, du Bureau restreint, de commissions, de groupes *ad hoc*).

Le taux de présence moyen à ses réunions s'établit à 56 %

Pour rappel, ce taux était de l'ordre de :

- 61 % en 2016,
- 63 % en 2015,
- 73 % en 2014 et en 2013,
- 66 % en 2012,
- 80 % en 2011.

SYNOPTIQUE DES RÉUNIONS STATUTAIRES DU CCEE DE LA RÉUNION EN 2017

	J	F	M	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Assemblée plénière			1			1				1	1	2	6
Bureau	2	2	2	2	2	2	1	2	3	2		2	22
Bureau élargi		2		1				1		1			5
Commission 1									1				4.4
Vivre ensemble	2	1	2	1	1	1		1	1	3	1		14
Commission 1									1				1
Vivre ensemble élargie									1				1
Commission 2	_	1	1	1	3	1	1	1	_		_		17
Égalité des chances	2	1	1	1	3	1	1	1	2	2	2		17
Commission 3	_	_	_	1	2	1	1	2	1	3	2	1	20
Cohésion sociale	2	2	2	1	2	1	1	2	1	3	2	1	20
Commission 3		1		1									2
Cohésion sociale élargie		1		1									
Commission 4			1	1	1					1	1		5
Développement territorial			1	1	1					1	1		3
Commission 5		1			2					1	1		5
Cadre de vie		1								1	1		3
Commission 5							1						1
Cadre de vie élargie							1						1
Commission 2 Égalité des chances					1								1
et Commission 5 Cadre de vie conjointes					1								1
Commission 4 Développement territoria				2	1								3
et Commission 5 Cadre de vie conjointes					1								3
Groupe ad hoc					1						1		2
Affaires financières et européennes					1						1		
TOTAL													104
Représentations extérieures													77

A noter que les représentations extérieures désignent les conseils d'administration ou les réunions partenariales en lien avec des projets ou des dispositifs (comités de pilotage, comités opérationnels, ...) qui intéressent le CCEE. On observe que celui-ci est de plus en plus souvent sollicité par d'autres acteurs et, de surcroît, il est lui-même à l'initiative de réunions multi-acteurs. (Voir le détail en annexe 2)

Précisons également que les groupes de travail et les groupes *ad hoc* ont été créés par le CCEE afin de favoriser une approche transversale et de faciliter la conduite de projet par les conseillers.ères et les chargés.es de mission. Le tableau suivant indique le détail de la tenue de ces diverses réunions.

SYNOPTIQUE DES RÉUNIONS RELEVANT DES GROUPES DE PROJET ET DE TRAVAIL DU CCEE DE LA RÉUNION EN 2017

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	ov	Déc	Total
Groupe de travail Culture-Tourisme			2	3	1	2		2	1				11
Groupe de projet <i>LanKRéol</i>	2	3				1		1	1		1		9
COPIL Rencontres de l'éducation de l'océan Indien	2	2	2	2									8
Groupe de travail Réflexions sur les réparations des conséquences de l'esclavage		2	2	1		2					2		9
Groupe de travail Colloque inter-CCEE 2017	1							3					3
Réunions de travail diverses													4
TOTAL													44

3- LE PERSONNEL

Soucieux de contribuer à la formation de la jeunesse réunionnaise, le CCEE accueille des apprentis préparant le BTS² « Communication » avec le centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR) depuis 2015. En 2017, une jeune apprenante a ainsi été chargée de travailler sur le fonds documentaire du CCEE en constituant le fonds de la bibliothèque virtuelle.

En 2017, une étudiante inscrite en master tourisme a réalisé son stage au CCEE et a ainsi participé à l'étude qui a permis de produire le rapport Tourisme/Culture.

De plus, le CCEE souhaite accompagner son personnel dans ses évolutions de carrière. C'est donc avec satisfaction qu'il fait part de la réussite d'une chargée de mission à l'examen professionnel d'attachée principale et d'un autre chargé de mission, actuellement en CDI³ au concours d'attaché territorial.

_

² Brevet de technicien.ne supérieur.e (BTS).

³ Contrat à durée indéterminée (CDI).

I LES ACTIVITÉS DES INSTANCES DU CCEE

I-1 LES SAISINES

Les saisines obligatoires et spécifiques constituent une part importante de l'activité de l'assemblée plénière et des commissions. En effet, l'étude des documents budgétaires ou stratégiques exige une analyse fine et un certain niveau d'expertise mobilisant beaucoup de temps. Tous ces avis et ces contributions sont téléchargeables sur le site Internet du CCEE, www.ccee.re.

I-1-1 LES SAISINES OBLIGATOIRES

Le Conseil régional a consulté le CCEE sur les documents budgétaires suivants :

A

- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016. Rapport de présentation ;
- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016. Document budgétaire et comptable Budget Région Réunion ;
- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016. Document budgétaire et comptable Budget POCT⁴ Réunion ;
- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016. Document budgétaire et comptable Budget FEDER⁵ Réunion ;

В

- le rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

\mathbf{C}

- le budget de 2017 Projet de Décision modificative n°2 Rapport de présentation ;
- le budget de 2017 Projet de Décision modificative n°2 Document budgétaire et comptable ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 ;
- le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 Rapport de présentation ;
- le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 Budget Région Réunion ;
- le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 Rapports sectoriels ;
- le rapport relatif à la transition énergétique : fiscalité sur la taxe carburant.

En outre, le CCEE a également été saisi sur le SEFORRE⁶ par le Conseil régional.

⁴ Programme opérationnel de coopération territoriale (POCT).

⁵ Fonds européen de développement régional (FEDER).

⁶ Schéma de l'Enseignement et des FORmations supérieurs, et de la REcherche (SEFORRE).

L'ensemble de ces avis élaborés par le CCEE pour répondre aux saisines de la Région ont été adoptés en séance plénière du 7 juin 2017.

Les commissions et groupe de travail ont longuement travaillé sur les documents budgétaires de la Région dans le cadre des saisines du CCEE par la Région. Sans prétendre à l'exhaustivité des questions abordées, quelques éléments, extraits de certains avis sont présentés ci-après.

I-1-1 A GROUPE AD HOC « AFFAIRES FINANCIÈRES ET EUROPÉENNES »

Ce groupe de travail a apporté sa contribution à des avis du CCEE sur les documents budgétaires de la Région. Les points suivants peuvent particulièrement être retenus.

L'avis portant sur **le compte administratif du Conseil régional** pour l'exercice 2016 confirme la stratégie de celui-ci en matière budgétaire. Le CCEE constate des taux de réalisation budgétaire élevés : 96.4 % en recettes et 94.4 % en dépenses. De plus, l'attention peut être portée sur les éléments suivants :

- la baisse globale des recettes de fonctionnement liée à la baisse des recettes de transfert,
- la diminution du niveau d'épargne brute qui en découle,
- une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice 2015,
- une progression globale des recettes d'investissement encaissées liées aux subventions encaissées et au recours à l'emprunt sachant que celles-ci permettent de soutenir un bon niveau de la commande publique et donc de l'emploi local.

La situation financière semble saine mais le CCEE considère toutefois nécessaire que la Région présente une nouvelle trajectoire d'équilibre précise et réactualisée pour la mandature 2016-2022.

Le CCEE note que **le projet de budget pour l'exercice 2018**, tout en s'inscrivant dans la continuité d'une part, du projet de mandature de la collectivité actuelle et, d'autre part, dans la logique de ses dernières orientations budgétaires débattues le 22 novembre dernier - constitue un budget de rupture pour deux raisons :

- la première résulte de la baisse des dotations de l'État enregistrées. En effet, la Région Réunion a subi une réduction de sa dotation globale de fonctionnement de 13,7 millions d'euros pour la période 2013-2017 ;
- la seconde se caractérise par une décision de l'État, obligeant les collectivités territoriales à limiter la croissance de leurs dépenses courantes de fonctionnement à un taux maximal de 1,2 % par an et à respecter un ratio dynamique de désendettement dont le plafond est fixé par décret dans une limite comprise entre 8 et 10 années pour les régions. De fait, cette décision la contraint à réduire son besoin net d'emprunt pendant 5 ans. Le CCEE considère que ce choix du gouvernement est pour le moins surprenant après plus de trente années de décentralisation.

Il questionne le principe de libre administration des collectivités territoriales, principe de rang constitutionnel défini par l'article 72 de la Constitution française, repris dans le Code général des collectivités territoriales.

Malgré cette nouvelle contrainte à laquelle la Région doit se conformer, le niveau d'investissement que la collectivité prévoit de réaliser en 2018 (+ de 56 % du budget global) reste élevé et conserve une trajectoire d'équilibre des finances régionales.

Il note également que ce projet de budget primitif pour l'exercice 2018 se caractérise par :

- des dépenses réelles de fonctionnement limitées à 450 millions d'euros en 2018 ;
- un cadrage des volumes d'investissement hors Nouvelle route du littoral limités à 220 millions d'euros en 2018 et à 200 millions, durant les exercices suivants ;
- une situation financière saine relevée par la cour des comptes et soulignée par l'évaluation de l'agence de notation Moody's (notation A2 avec perspective stable).

Aussi le CCEE ne peut-il qu'encourager la collectivité à maintenir cette situation comptable et financière. Toutefois, à la lecture des pages 21 et 22 du rapport de présentation du, le CCEE regrette que :

- les secteurs « Culture, sport et loisirs » subissent une baisse de 12,3 % en section de fonctionnement et de 42 % en section d'investissement dans le projet de budget primitif pour l'exercice 2018;
- « la formation professionnelle et l'apprentissage » enregistrent des diminutions budgétaires de l'ordre de 11,1 % en fonctionnement et de 72,2 % en investissement ;
- « l'Enseignement » connaît une réduction de 14,6 % en fonctionnement et 15,9 % en investissement ;
- « l'Environnement » perd 49 % de son budget de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

I-1-1-B AVIS SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION (BUDGET 2018) DE LA COMMISSION 1, « VIVRE ENSEMBLE »

La commission relève avec satisfaction que la Région a intégré dans son budget 2018, la mise en place d'un SODAVI⁷ comme elle l'avait recommandée.

La commission note le programme de refonte des projets artistiques et culturels de certaines salles emblématiques de la diffusion culturelle, en 2018. Elle réitère les observations qu'elle a émises dans son avis sur les orientations budgétaires du même exercice, relatives aux retombées de ces changements. Elle reformule son inquiétude quant aux effets de la labellisation des salles. Celle-ci aura pour impact de limiter l'accès de certains lieux à des disciplines sortant du label. De plus, elle n'a pas connaissance des arguments retenus pour retenir ce choix stratégique.

La commission alerte également le Conseil régional sur les conséquences de la baisse des aides aux associations culturelles.

⁷ Schéma d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI).

Elle rappelle que la Culture constitue un secteur économique créateur de richesse économique et pourvoyeur d'emplois. Pour rappel, le CCEE a pu l'évaluer avec son étude « La place de la culture dans l'économie de La Réunion » de 2007⁸. Plus récemment et dans une approche nationale, l'IGF⁹ et l'IGAC¹⁰, dans leur rapport de décembre 2013 intitulé « L'apport de la culture à l'économie en France », évaluent à :

- 58 milliards d'euros, la valeur ajoutée produite en 2011 par les activités de la Culture soit 3.2 % du PIB¹¹.
- un apport à l'économie de 105 milliards d'euros,
- 670 000 emplois comptabilisés dans les entreprises culturelles et 870 000 emplois culturels dans toutes les entreprises.

Ce rapport conclut à « une corrélation positive entre implantation culturelle et développement socio-économique. »

Par ailleurs, la commission souscrit pleinement à la perspective d'organisation des États généraux de la culture dont le lancement est prévu en 2018. Elle réitère le souhait d'être associée à ces travaux

I-1-1-C AVIS SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION (BUDGET 2018) DE LA COMMISSION 2, « ÉGALITÉ DES CHANCES »

La commission 2 a tout d'abord regretté la diminution du budget dédié au pilier 1, *Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais*. « L'enveloppe mobilisée pour la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse réunionnaise est (...) en baisse de 20 % en autorisation d'engagement (AE) et de 14 % en crédits de paiement (CP) par rapport à 2017 ». Elle considère cette situation comme regrettable au regard de l'importance des secteurs concernés et des fortes responsabilités incombant à la Région dans ces domaines.

L'annonce de l'incapacité de la collectivité à présenter en 2018 des opérations en cofinancement du fonds social européen (FSE) dans les secteurs de l'apprentissage, du sanitaire et du social, a également retenu l'attention de la commission. « Elle s'inquiète de l'impact que cela aura sur les futurs apprenants, sur les formations et sur les emplois des organismes de formation.

En ce qui concerne les interventions sectorielles et, particulièrement, sur la question des lycées, la commission regrette que les capacités d'accueil des lycées Stella (Saint-Leu) et Moulin-Joli (La Possession) soient après extension et/ou restructurations prévues portés à « mille trois cents élèves pour le premier et mille quatre cents pour le deuxième.

Bilan d'activités 2017 du CCEE

⁸ « A titre d'illustration, le nombre d'entreprises culturelles (405) est compris entre le nombre total d'entreprises de Bras-Panon (343) et celui de L'Étang-Salé (479) en 2006. Il est également comparable au secteur « Bois et ameublement » avec ses 439 entreprises en 2005 à La Réunion. » Estimation du chiffre d'affaires des entreprises de la Culture : environ quatorze millions d'euros en 2006 d'après les données INSEE.

⁹ Inspection générale des finances (IGF).

¹⁰ Inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

¹¹ Produit intérieur brut (PIB).

La commission considère de tels effectifs comme trop élevés et contraires au principe également partagé par la collectivité de construire des lycées à *taille humaine* ». Aussi, elle s'est demandé « s'il n'y a pas lieu d'envisager la construction de lycées complémentaires à ceux prévus dans la programmation actuelle. »

Elle s'inquiète aussi particulièrement de la diminution drastique de l'enveloppe dédiée aux « actions en faveur de la jeunesse qui laisse à penser qu'aucune opération d'envergure sur l'orientation, l'enseignement supérieur et les métiers ne sera menée en 2018, comme cela avait été le cas jusqu'en 2016. » Aussi a-t-elle déploré « qu'un outil tel le salon régional de l'éducation ou de la jeunesse, certes perfectible, disparaisse alors qu'il a réuni de nombreux partenaires et acteurs de l'éducation et a accueilli des jeunes en recherche d'informations. »

Par ailleurs, la commission 2 apprécie que « la collectivité poursuive son effort dans le domaine prioritaire de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, conformément à ses engagements et aux nouvelles responsabilités qui lui ont été dévolues depuis le 1^{er} janvier 2015. »

La commission souscrit à la poursuite des missions portant sur la mobilité des Réunionnais.es, intervention volontariste de la collectivité. Elle regrette « toutefois que les ajustements opérés se fassent au détriment de la mobilité éducative et professionnelle. Ces deux programmes affichent en effet une forte baisse (-26,5 % en AE et CP pour la mobilité éducative et -30,5 % en AE et CP pour la mobilité professionnelle) par rapport au budget précédent alors que le budget consacré à la continuité territoriale est en augmentation de 32 % (en AE et CP). »

I-1-1-D AVIS SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION (BUDGET 2018) DE LA COMMISSION 3, « COHÉSION SOCIALE »

La commission 3 constate que la baisse générale du budget de fonctionnement se répercute dans le soutien de la collectivité au développement des organismes sportifs régionaux dont les autorisations d'engagement chutent de plus de 42 % par rapport à 2017 (AE de 1 425 400 euros en 2018 contre 2 480 400 euros en 2017). Mise en perspective avec les autorisations d'engagement budgétisées dans ce domaine jusqu'en 2013 (plus de 2,8 millions d'euros), la baisse représente alors 50 % de l'enveloppe initiale. La commission alerte donc sur ce choix de la Région qu'elle considère « décalée » de la réalité du mouvement associatif sportif qui enregistre une hausse régulière du nombre de licenciés à La Réunion depuis 2011.

La commission note, dans le domaine des classes transplantées, une baisse des autorisations d'engagement de l'ordre de 10 % (AE de 140 000 euros en 2018 contre 155 000 en 2017). Les crédits de paiement suivent la même évolution. Cela induit par conséquent une baisse du nombre de journées/enfants pris en charge par la collectivité. La commission s'en inquiète en connaissance du difficile équilibre financier des opérateurs en majorité de type associatif mobilisant ce dispositif. Elle rappelle que leur viabilité économique repose en grande partie sur un nombre minimum d'enfants accueillis représentant une sorte de seuil de survie pour chacune d'entre elles.

Elle souhaite que la collectivité s'assure, à travers un dialogue avec les opérateurs concernés, que les modalités de son intervention permettent de préserver l'existence de ce dispositif au service de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises.

I-1-1-E AVIS SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION (BUDGET 2018) DE LA COMMISSION 4, « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

La commission 4 a consacré un temps conséquent à l'études des documents budgétaires sachant que son champ correspond à des compétences importantes de la Région.

Elle observe globalement que les enveloppes budgétaires pour 2018 sont en cohérence avec les orientations de la collectivité visant à la mise en place d'actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun. Ainsi le financement des infrastructures des EPCI¹² comme les premières sections du RRTG¹³, les TCSP¹⁴, le Trans éco express, ... enregistre une autorisation de programme (AP) en nette hausse par rapport à l'année dernière, passant de 70 000 euros en 2017 à 2 millions d'euros en 2018.

La gestion du réseau interurbain « car jaune » qui relevait autrefois du conseil départemental bénéficiera de plus de 24,6 millions d'euros inscrits en crédits de paiement. La commission estime que les actions identifiées par la collectivité pour une amélioration de services : remise aux normes et amélioration du confort des gares routières, mise en accessibilité, optimisation de l'offre de service, ... ont toutes leur importance pour renforcer l'attractivité des transports en commun.

La commission constate que la promotion des modes doux à travers notamment le Plan régional vélo (PRV) n'en est pas pour autant négligée. Son enveloppe budgétaire s'établit en autorisation de programme à 70 000 euros en 2018 contre 80 000 euros en 2017.

En outre, la commission note que la présentation des actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) se concentre sur des indicateurs liés à des actions de promotion et de commercialisation. Elle rappelle son souhait de disposer de nouveaux indicateurs portant sur ses autres missions à savoir :

- l'observatoire régional,
- l'appui à la structuration du secteur,
- l'ingénierie,
- l'aide aux porteurs de projets.

¹² Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

¹³ Réseau régional de transport guidé (RRTG);

¹⁴ Transports en commun en sites propres (TCSP).

Enfin la commission estime que la mise en place de « comptes satellites » du tourisme ¹⁵ est plus que jamais pertinente pour mesurer le véritable impact du tourisme sur l'économie réunionnaise.

Dans le cadre de la présentation du projet de budget primitif 2017, la commission avait regretté que les critères d'éligibilité du dispositif TPE¹⁶ n'aient pas été définis.

Aussi, la commission salue, pour 2018, l'annonce de la mise en place effective de ce dernier qui permettra un réel soutien à celles-ci.

Répondant au défi énergétique engagé par le changement climatique et à la sécurité d'approvisionnement en ressources fossiles, les énergies renouvelables constituent une des clés de la transition énergétique. La commission 4 préconise une forte augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ¹⁷ lors de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie afin de favoriser l'adéquation avec les objectifs fixés par les *lois Grenelle* et la *loi portant sur la transition énergétique pour la croissance verte*.

Par ailleurs, la commission 4 souhaiterait que la collectivité anticipe la fin de vie des panneaux photovoltaïques en prévoyant notamment des filières pour leur traitement et en favorisant une approche en termes d'économie circulaire.

Ceci permettrait à la collectivité de remplir pleinement, ses missions de soutien et d'accompagnement technique et financier nouvellement attribuées dans ce secteur par la loi NOTRé.

I-1-1-F AVIS SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION (BUDGET 2018) DE LA COMMISSION 5, « CADRE DE VIE »

Globalement, la commission 5 prend acte des décisions du Conseil régional en matière de recherche et d'innovation.

Elle note que le budget de 2018 ne concernera que les projets collaboratifs alors que, jusqu'ici, les projets individuels pouvaient aussi émarger au soutien en faveur des projets innovants des entreprises. Elle s'interroge sur l'existence d'une possible corrélation entre ce constat et la baisse importante appliquée à ce secteur au vu des enveloppes financières de 2017 et 2018.

La commission note que, pour 2018, comme pour 2017, il s'agira d'assurer le suivi technique et financier de l'organisme de recherche chargé du domaine de l'agronomie.

Bilan d'activités 2017 du CCEE

¹⁵ « Le compte satellite du tourisme (CST) met en cohérence l'ensemble des données et de la demande disponibles, dans le cadre d'une grille d'analyse macro-économique reposant sur des concepts reconnus par les organisations internationales concernées. Il permet de mesurer le poids du tourisme dans l'économie. » Source : Direction générale des entreprises.

¹⁶ Très petite entreprise (TPE).

¹⁷ Mis énergétique actuellement réparti à La Réunion entre 66 % en énergies primaires fossiles (charbon et pétrole) et 34 % en énergies renouvelables.

Elle retient également que le bilan de 2018 permettra de mesurer l'impact de la recherche agronomique pour le territoire et souhaiterait en connaître les conclusions.

De plus, la commission constate une baisse significative du budget Environnement de 49 % en section de fonctionnement (Budget primitif 2017 : 25 018 333 euros et Budget primitif 2018 : 12 754 602 euros). Cette démarche de la collectivité interpelle d'autant plus la commission que le dernier rapport de l'UICN¹⁸, publié en novembre 2017, confère à La Réunion avec ses « Cirques, pitons et remparts », un statut de territoire de *préoccupation majeure / significative*. De plus, la commission alerte sur le fait que La Réunion figure dans son rapport de synthèse du fait de son statut dégradé entre 2014 et 2017. En effet, à ce jour, l'UICN estime que les valeurs du Bien sont menacées et montrent des signes de détériorations.

Cet organisme, rappelle la trilogie « classique » des dangers à savoir :

- les espèces exotiques envahissantes à traiter à deux niveaux :
 - o le renforcement des moyens notamment réglementaires, une évaluation précise des résultats et une réévaluation des stratégies,
 - o la gestion globale du territoire (urbanisation, fréquentation touristique, éducation à l'environnement ...). Des mesures supplémentaires significatives sont donc nécessaires à moyen et à long termes. La commission 5 rappelle que le Conseil régional a un rôle essentiel à jouer et qu'il se doit d'être à la hauteur des enjeux. Par conséquent, la commission recommande à la collectivité de se doter de réels moyens pour agir dans le cadre des futures décisions modificatives afin de démontrer à l'UNESCO¹⁹, et au-delà, à la communauté mondiale, qu'elle est capable de développer La Réunion pour les Réunionnais, tout en maintenant sa biodiversité et son environnement naturel dans un état patrimonial de niveau mondial.
- la deuxième relève de choix politiques, avec une vision et une coordination des acteurs et des gestionnaires.
- la troisième relève de nombreux facteurs externes sur lesquels le territoire a peu de prise bien qu'il doit rester soucieux d'y contribuer.

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) confère à la Région de nouvelles compétences en matière de planification et de gestion des déchets. S'agissant du plan régional, la commission prend bonne note de l'intégration de scénario multi-filières du traitement des déchets. La commission insiste pour que les volets Prévention et Réduction fassent partie intégrante du document stratégique compte tenu du contexte insulaire de La Réunion. Elle salue la volonté de la collectivité d'agir en matière d'économie circulaire dont la déclinaison fera l'objet d'un plan régional. L'enjeu est de taille puisque cette nouvelle approche de l'économie participe en premier lieu à l'effort de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et en second lieu, est créatrice d'emplois.

¹⁸ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

¹⁹ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La commission relève l'initiative de la collectivité de décliner localement l'Agence française pour la biodiversité. Cependant, elle regrette qu'il ne soit fait mention d'aucune traduction budgétaire. Elle encourage la collectivité à lui accorder un soutien financier et humain à la hauteur des enjeux, le maintien de la biodiversité devant apparaître comme une priorité.

La commission qui milite depuis de nombreuses années en faveur d'une éducation active visant à permettre de démultiplier la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en direction de tous les Réunionnais, fait part de sa consternation provoquée par la baisse drastique du budget affecté au poste Sensibilisation à l'environnement, comme le montrent les chiffres suivants :

- baisse de 60 % en AE et de 75,43% en CP,
- correspondant à 120 000 euros en 2017 contre 48 000 euros en 2018.

I-1-2 LES SAISINES SPÉCIFIQUES

Les saisines spécifiques de 2017 ont essentiellement porté sur :

- le schéma régional de l'enseignement et des formations supérieurs, et de la recherche de La Réunion (SEFORRE),
- la transition énergétique.

1-2-1- A AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DES FORMATIONS SUPÉRIEURS, ET DE LA RECHERCHE DE LA RÉUNION (SEFORRE)

La commission 2 a élaboré l'avis du CCEE sur le SEFORRE adopté en séance plénière du 7 juin 2017 suite à sa présentation auprès des deux conseils consultatifs régionaux par les services de la Région.

Elle a particulièrement attiré l'attention du Conseil régional sur les points suivants.

- la démarche de concertation a, certes, été réelle, mais le CCEE déplore de ne pas avoir été associé en amont. Il regrette que les lycéens et les étudiants n'aient pas participé à ce processus de co-construction, en tant qu'usagers ou futurs usagers. Néanmoins, il relève que ces derniers seront invités à des ateliers de « design de service », concept nouveau nécessitant d'être explicité.
- le CCEE partage la vision stratégique notamment l'ambition de la Région d'inscrire La Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive comme l'y invite la stratégie UE²⁰ 2020. Il adhère également à l'objectif de valorisation des singularités qu'il a lui-même toujours défendues. Il s'interroge cependant sur la capacité de l'appareil de formation à se positionner comme centre d'excellence sur l'axe de développement de l'identité tropicale et insulaire du territoire, concept qui demande également une définition ou une déclinaison claire.

²⁰ Union européenne (UE).

- l'état des lieux ou le diagnostic ne comporte pas d'indications sur les investissements financiers de la Région voire des autres collectivités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche alors que ces éléments permettraient de suivre l'évolution des budgets qui leur sont consacrés.
- le schéma ne précise pas le plan pluriannuel de financement des actions.
- la problématique de la réussite des étudiants est bien prise en compte à travers les objectifs et les leviers identifiés. Ainsi, le SEFORRE déploie des orientations de la collectivité en continuité avec son action passée et présente.
- l'objectif de l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche rend perplexe le CCEE. En effet, l'université de La Réunion n'apparaît pas, à ce jour, comme le partenaire naturel de la coopération universitaire dans la zone océan Indien.

Au-delà des étapes envisagées dans la fiche action n°10, la mise en œuvre de cet objectif passe par deux préalables :

- des actions concertées entre le ministère des Outre-mer, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des Affaires étrangères pour mettre en cohérence la politique de la France dans la zone océan Indien ;
- une action de long terme auprès des diplomates et des postes diplomatiques français pour que les attachés de coopération scientifique et les diplomates acquièrent le réflexe « La Réunion » dès lors qu'il est question de coopération scientifique sur des thématiques intéressant la zone intertropicale.
- « En conclusion, le CCEE encourage la Région à se donner les moyens nécessaires en termes de financements et d'actions pour réussir à mettre en œuvre les priorités définies dans ce nouveau cadre politique de référence sur la période 2017-2021. Il exprime la demande d'être associé à la mise en œuvre de ce schéma. »

1-2-2 B AVIS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commission 4 a guidé le CCEE dans la rédaction de son avis sur le rapport relatif à la transition énergétique : « Fiscalité sur la taxe carburant » adopté en assemblée plénière du 6 décembre 2017.

Elle a pris note de la nécessité pour la collectivité régionale de se conformer à la disposition inscrite dans la Loi de finances 2018 (article 9²¹) visant à réaliser le rapprochement de la fiscalité applicable au gazole et à l'essence dans le cadre d'une trajectoire de convergence d'une durée de quatre ans (2018-2021) de leurs tarifs.

²¹ L'article 9 du PLF définit une trajectoire de la composant carbone pour la période 2018-2022 puis l'évolution qui en résulte sur les tarifs des taxes intérieures de consommation.

Pour rappel, cette disposition est elle-même la traduction de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi « d'action et de mobilisation » doit permettre à la France de :

- renforcer son indépendance énergétique,
- réduire ses émissions de gaz à effet de serre,
- donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

Ce rapport présente la démarche engagée par la collectivité régionale pour s'inscrire dans ces principes législatifs. Elle y propose une évolution pluriannuelle des tarifs de la taxe spéciale de consommation (TSC).

La collectivité convient que cette action de l'État sur la convergence des tarifs gazole-essence s'inscrit pleinement dans les orientations de sa programmation pluriannuelle de l'énergie qui visent à agir de manière positive sur quatre enjeux environnementaux :

- la réduction des consommations d'énergies primaires d'origine fossile dans la perspective de l'autonomie énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables en garantissant la préservation des milieux ;
- l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de la qualité de l'air.

De plus, la commission a pris note des dispositifs fiscaux spécifiques mis en place par la Région au titre de l'octroi de mer pour inciter à l'achat de véhicules électriques et hybrides, pour soutenir les modes de transport économes en énergie fossile ainsi que les modes doux.

Pour rappel, la Loi n°84-747 du 2 août 1984, modifiée, relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion, attribue à la collectivité qui en a la compétence la possibilité de fixer le taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) dans les limites déterminées par la Loi de Finances. De même, la commission retient que les tarifs de la taxe n'ont pas évolué depuis quinze ans alors que l'indice des prix a augmenté de 27 % et qu'ils sont ainsi devenus très inférieurs à ceux pratiqués sur le territoire hexagonal. Pour rappel, ils avaient été fixés dans les années 1990 au même niveau. Il en résulte un différentiel actuel significatif entre les tarifs de La Réunion et ceux de France hexagonale sur ces deux carburants. Cela rend problématique la mise en place des trajectoires locales de convergence (gazole/essence et Réunion/Hexagone) dans le délai imparti (2018-2021). En effet, des variations de tarif beaucoup plus importantes que celles enregistrées au niveau national et donc plus pénalisantes financièrement pour les automobilistes réunionnais seraient nécessaires.

Par conséquent, la Région a élaboré des propositions d'actions en faveur :

- de trajectoires de convergence gazole/essence et Réunion/Hexagone adaptées au contexte local en prenant en compte le différentiel initial entre les tarifs locaux et ceux du territoire national;
- de la création d'un fonds de compensation routier de deux millions d'euros qui compensera l'exonération partielle de TSCC dont bénéficieront les professionnels du secteur des transports. Cette dépense sera équilibrée par une recette du même montant qui sera prélevée sur le produit de la TSCC.

La commission note que le gazole est le principal bénéficiaire de cet « aménagement » local. L'échelonnement sur une période plus longue permet d'atténuer l'impact des mesures contribuant à la hausse du coût de ce carburant et rend son utilisation encore acceptable sur le plan financier. La commission s'interroge sur la cohérence de cette approche régionale avec l'esprit de la loi à l'origine de ces augmentations qui vise notamment à réduire dans les meilleures délais l'utilisation du gazole.

La commission relève que si cette proposition de la collectivité a le mérite de soulager la pression fiscale sur les automobilistes réunionnais, elle retarde dans le même temps de quatre années la convergence gazole/essence et Hexagone/Réunion.

Aussi, la commission perçoit à travers cette temporisation, même si celle-ci peut s'inscrire dans une volonté de s'adapter à un contexte socioéconomique tendu, un manque de cohérence avec la stratégie de la collectivité menée en matière de préservation de l'environnement.

Concernant le fonds de compensation routier, la commission note que certaines catégories de transporteurs seront partiellement préservées de cette hausse du coût des carburants par le biais de ce dispositif. Les véhicules utilisés par ces derniers (poids lourds, transport en commun, ...) fonctionnant pour la plupart au gazole ont pourtant un niveau de pollution plus élevé que celui d'une voiture particulière. Aussi la commission craint-elle que cette inégalité de traitement des usagers de la route nuise à la clarté du message de la collectivité sur la nécessité de réduction des gaz à effet de serre.

La commission aurait souhaité en contrepartie le renforcement notoire des dispositifs fiscaux spécifiques mis en place par la collectivité au titre de l'octroi de mer pour inciter fortement à l'achat des seuls véhicules hybrides dont la recharge électrique est autonome et sans incidence sur la consommation électrique locale ainsi que la création d'un fonds d'aide à l'acquisition de ce type de véhicules dont le prix d'achat reste à ce jour, hors de portée de la grande majorité des ménages réunionnais.

I-2 LES AUTO-SAISINES

Le CCEE de La Réunion a toujours eu à cœur de ne pas limiter sa réflexion aux saisines obligatoires, qu'elles soient annuelles ou exceptionnelles. Il est donc souvent à l'initiative de saisines (auto-saisines) portant sur des sujets correspondant à son cadre d'intervention et présentant selon ses instances des enjeux forts du développement humain et durable de La Réunion.

L'année 2017 est un peu moins révélatrice de ce foisonnement de réflexion souhaitée par les conseillers eux-mêmes. Cela s'explique essentiellement par la programmation des dossiers majeurs sur la période 2011-2016, l'année 2017 étant une année supplémentaire au mandat initial en raison de l'harmonisation des calendriers des conseils consultatifs régionaux.

I-2-1 COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE » - « CULTURE, ARTS, LANGUES, HISTOIRE, PATRIMOINE CULTUREL, NUMÉRIQUE »

I-2-1 A LE CONCOURS LITTÉRAIRE LANKRÉOL (ÉDITION 2017)

Le concours littéraire LanKRéol s'inscrit, depuis 2004, dans une logique d'encouragement et de promotion de l'écriture en créole réunionnais. Les organisateurs du concours et de la remise des prix sont l'UDIR²², la Ligue de l'enseignement- Fédération de La Réunion et le CCEE. De plus, les élèves de la classe Langue et culture régionales (LCR) du lycée Stella de Saint-Leu ont poursuivi leur collaboration annuelle à la vie du concours en produisant les affiches et le trophée.

En 2017, année de sa quatorzième édition, un prix en numéraire a été remis dans trois catégories grâce au nouveau concours du Conseil régional.

Seize participants dont sept femmes concouraient avec vingt-neuf manuscrits.

La remise des prix s'est déroulée le samedi 28 octobre 2017 à Saint-Benoît, lors d'une journée conviviale qui mettait la langue *kréol* à l'honneur. Ainsi, le CCEE, avec le concours de militants associatifs agissant en faveur de la promotion du *Kréol*, a organisé une lecture scénique des textes primés. Les lauréats des différents prix, pour leur part, ont eu l'occasion d'expliquer à l'auditoire, leur démarche, leurs motivations et leurs ambitions en matière d'écriture dans leur langue maternelle.

Cette journée a aussi été le moment de mettre en avant de jeunes musiciens locaux.

_

²² Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR).

RÉSULTAT DU CONCOURS LANKRÉOL 2017

	Auteur.e.s	Intitulé de l'œuvre
Catégorie Nouvèl & kont		
Pri LANKREOL 2017 (1er prix)	Vincent Constantin	Lo zo dann vavang
Konpliman (2 ^{ème} prix)	Vincent Constantin	Lom-kok
Koudpous (3 ^{ème} prix)	Vincent Constantin	Rouz siklone
Catégorie Fonkèr & Slam		
Konpliman (1 ^{er} prix)	Giovanni Bijoux	Dévidé « La mobilité »
Koudpous (2 ^{ème} prix)	Patrick Jean-Daniel Atide	L'amour dérivé
Koudkèr (3 ^{ème} prix)	Roseline Sangoumian	Kaloubadia koulér

L'édition de 2017 a bénéficié d'une réelle couverture médiatique avec des interviews des membres organisateurs par :

- Réunion 1^{ère} (radio du service public),
- le journal Le Quotidien pour la presse écrite et également sur les sites Internet du Journal de l'Île de La Réunion (JIR), Clicanoo, et sur celui de Témoignages.

Cet évènement a réuni plus d'une centaine de personnes dont une élue du Conseil municipal de Saint-Benoît chargée de la stratégie économique et une élue du Conseil départemental chargée de la Culture.

Cet événement semble définitivement inscrit comme un temps culturel fort de la semaine créole.

I-2-1 B RÉFLEXION SUR UN NOUVEAU PRIX LITTÉRAIRE DE L'OCÉAN INDIEN POUR 2018 -PROPOSITION A TRAITER PAR LA NOUVELLE MANDATURE DU CCEE

Parallèlement au concours LanKRéol, la commission souhaite continuer à œuvrer pour l'émergence des écrivains îliens. L'idée d'un nouveau projet de concours littéraire est ainsi en cours de réflexion. Après échange, les membres ont opté pour une proposition de programmation de ce concours sur trois ans :

- une première année de lancement ciblerait le genre littéraire de la nouvelle,
- la deuxième année, le conte,
- la troisième année, le roman.

Au-delà de l'émergence de nouveaux auteurs de l'indiaoécanie, ce projet de concours littéraire présenterait également l'ambition d'œuvrer en faveur de la démocratie culturelle par le média de l'écriture. L'œuvre primée pourrait être éditée en version bilingue (Français / langue de l'auteur).

Les conseillers de la commission se sont entendus sur les points suivants sur ce que pourrait être la première année de l'organisation :

- constitution du groupe de travail avec des membres de la commission,
- genre littéraire : la nouvelle,
- rédaction du règlement du concours,
- définition des critères de participation tels que
 - o une œuvre par participant,
 - o aucune thématique imposée,
 - o participants : résidants ou originaires de La Réunion, Madagascar, Maurice, Rodrigues, Mayotte, Les Seychelles soit les États-membres de la COI²³ et les deux départements français de l'océan Indien,
 - o composition du jury
 - o prix : à définir notamment avec la direction des affaires culturelles et sportives de la Région.

I-2-1 C DIVERS

La commission s'est également intéressée au développement du secteur du cinéma à La Réunion et notamment à la question de la formation des acteurs. Une première série de trois auditions a eu lieu. Le travail devrait se poursuivre en 2018 après un ajustement des objectifs poursuivis.

Les conseillers ont émis l'idée de passer de la *somen Kréol* au *mois du Kréol* afin d'élargir le public potentiel des diverses initiatives. Ils ont également soulevé la nécessité d'encourager à la coordination des activités durant la période en vigueur.

Des réunions ont été organisées entre les conseillers de la commission 1 et la conseillère régionale, présidente de la commission « Culture, sport et identité réunionnaise » afin que les conseillers soient mieux informés des différentes aides accordées par la collectivité aux secteurs de la culture ainsi que sur leurs modalités de gestion. Ces rencontres avaient également pour but de développer un partenariat plus actif entre la collectivité et le CCEE, notamment en vue de l'organisation de manifestations littéraires.

_

²³ Commission de l'océan Indien (COI).

I-2-2 COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES » « ENSEIGNEMENT DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

I-2-2 A LES RENCONTRES DE L'ÉDUCATION DE L'OCÉAN INDIEN, MISE EN ŒUVRE, PUBLICATION ET DIFFUSION DES ACTES

Comme présenté dans le rapport d'activité de 2016, la commission 2 s'est fortement impliquée dans la préparation des rencontres de l'éducation de l'océan Indien, organisées dans leur première édition en 2017.

De septembre 2016 à 2017, le CCEE a travaillé avec la Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion à la préparation de nouvelles rencontres de l'éducation prévues en avril 2017.

Après des premières éditions en 2008 et en 2009, le CCEE et la Ligue de l'enseignement de La Réunion ont souhaité en effet relancer des rencontres de l'éducation en les inscrivant dans une approche plus pragmatique et plus professionnelle. Cela s'est traduit par l'organisation d'ateliers d'expériences partagées. Philippe Meirieu, chercheur, professeur des universités, pédagogue et militant de l'Éducation populaire a été l'invité principal de cet évènement. En référence à ses travaux, deux thématiques ont ainsi été choisies :

- l'une générale « Quelle éducation pour faire face aux défis d'aujourd'hui ? » valable pour les trois premières éditions,
- « une pédagogie qui unit et qui libère » propre à l'édition de 2017.

Dès le 1er décembre 2016, la démarche engagée auprès des partenaires avait abouti à l'installation d'un comité de pilotage réunissant le CCEE, la Ligue de l'enseignement, le CRAJEP²⁴, le CRAP²⁵ – Cahiers pédagogiques, la DJSCS²⁶, l'ESPE²⁷, la Ville de Saint-Benoît en tant que membre du réseau français des villes éducatrices, la Ville de Saint-Denis, le Rectorat et l'Université de La Réunion.

Le comité de pilotage s'est réuni plusieurs fois notamment pour définir et pour arrêter les thèmes d'ateliers et pour construire le programme des deux journées d'échanges. Il a été proposé à chaque partenaire d'organiser un ou plusieurs ateliers.

Les rencontres de l'éducation de l'océan Indien ont bien eu lieu les 13 et 14 avril 2017. Elles ont connu un franc succès et ont accueilli pas moins de six cents participants sur l'ensemble des actions. Une vingtaine d'ateliers d'expériences partagées ont eu lieu à cette occasion. La méthode retenue consistait à créer du débat à partir de la présentation de projets menés. L'objectif consistait à inspirer, nourrir et ensemencer d'autres lieux éducatifs afin de permettre aux jeunes de bénéficier des innovations, des recherches pédagogiques et des expérimentations réussies.

²⁴ Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

²⁵ Cercle de recherche en actions pédagogiques (CRAP).

²⁶ Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

²⁷ École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Un autre moment fort de ces rencontres fut la soirée animée par Philippe Meirieu qui a été organisée sous forme de *carte blanche* autour du thème, *le plaisir d'apprendre* le 14 avril dans l'amphithéâtre bioclimatique du campus du Moufia de l'université de La Réunion. Cette conférence, unique en son genre, a réuni environ cinq cents spectateurs. Le terme *spectateur* est ici utilisé car il s'agissait d'une « mise en scène oratoire, d'une scénographie intellectuelle, et d'une chorégraphie verbale intitulée *Le plaisir d'apprendre* ». Elle a été animée par son acteur principal qui avait invité à ses côtés Annie Darencourt, Henri-Claude Moutou et Dominique Carrère, tous trois membres du CCEE.

« Un titre, un objectif, une utopie, diront certains, qui a entraîné les spectateurs au fil d'une réflexion haute en pensées mais toujours accessible et particulièrement bien documentée. Une conférence émaillée de films courts, de chansons créoles, de quelques lectures et autres poésies... Comment enseigner à celui qui n'a pas envie d'apprendre ? Comment lui donner le goût du savoir ? Car la transmission est toujours fragile, souvent aléatoire ; l'apprentissage, lui, est parfois ingrat et semé d'embûches. Pour Philippe Meirieu, susciter le désir d'apprendre et faire accéder à la joie de comprendre, voilà l'enjeu essentiel de toute éducation et formation : il s'agit, ni plus ni moins, de replacer le plaisir au cœur des apprentissages, et cela tout au long de la vie²⁸. »

Les participants présentaient des profils variés tels que :

- des agents territoriaux (Saint-Denis, Saint-Joseph, La Possession, Saint-André, Département, Région, communauté d'agglomérations, ...) ainsi que des CCAS (Bras-Panon) ou des Caisses des écoles :
- des fonctionnaires de l'Éducation nationale et des services de l'État ;
- le CESER, le CCEE, le CESE;
- la Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- diverses associations telles que La Maison familiale des apprentis d'Auteuil, des Micro crèches, le CRAJEP, Chancegal, l'Ufolep, le CEVIF, la fédération des association familiales rurales, la Ligue de l'enseignement, Soroptimist international St-Denis, Les petits débrouillards, l'AD2R, des associations de parents d'élèves;
- le Carif Oref :
- le CNFPT;
- des Radios (FAR, Radio Capital FM);
- le Journal, Le Quotidien;
- des syndicats enseignants ;
- des entreprises ;

- ...

Les actes ont été finalisés en fin d'année 2017 et diffusés sur le site Internet du CCEE en janvier 2018 dans un recueil d'environ cent cinquante pages. Ils présentent les discours et les interventions des divers organisateurs et de l'invité, Philippe Meirieu, les ateliers, les interviews de fin de rencontre ainsi que la couverture par les médias.

Bilan d'activités 2017 du CCEE

²⁸ Source : site Internet du CCEE.

Les actes permettent ainsi de noter que le président du CCEE a insisté sur le cheminement qui a amené les organisateurs à ces Journées. « Il faut savoir que les Rencontres de l'éducation ont précédé le Salon régional de l'éducation. Deux éditions ont été organisées en 2008 et en 2009 à l'Université avec pour objectif, comme aujourd'hui, de réunir les acteurs qui œuvrent en faveur de l'éducation afin qu'ils puissent échanger sur leurs expériences. Et puis a été mis en place en fin d'année 2009, le Salon régional de l'éducation, avec ses différents volets : l'orientation des jeunes, le village des partenaires, les conférences et débats, l'enseignement supérieur. Il a pris au fil des éditions de l'ampleur et a été englobé dans le vaste Salon régional de la jeunesse (...). La Ligue de l'enseignement, il y a quelques années, a souhaité faire précéder le Salon de l'éducation par la Semaine de l'éducation. Le public n'a pas été cependant au rendez-vous. Aussi, après deux ou trois expériences, on a souhaité relancer le projet de Rencontres en le revisitant. Nous avons en effet souhaité que ces Rencontres régionales soient d'une part, plus pragmatiques et professionnelles et d'autre part, élargies à l'océan Indien. [...] Cette idée a donc été retenue et a fait son chemin. »

De son côté, le maire de Saint-Denis est intervenu sur le sujet de l'éducation, plus précisément la co-éducation, en insistant sur l'enjeu sociétal que l'éducation représente, convergeant ainsi avec l'approche du CCEE. Il a conclu son discours introductif en saluant l'efficacité et l'audace du CCEE et celle de tous les militants de l'éducation.

Dans sa conclusion des rencontres, le maire de Saint-Denis a insisté sur la qualité de l'événement et sur la nécessité de traduire ces échanges en action pour répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à La Réunion.

Le président de l'université de La Réunion reconnaît également que « le territoire a de la chance car il y a des partenariats qui se mettent en place et qui sont en capacité [...] d'induire ces éléments de changement. C'est le cas notamment du partenariat que nous avons avec la Ligue de l'enseignement, que nous avons avec le CCEE, que nous avons bien sûr avec l'Académie de La Réunion, il dure depuis un moment et il a été naturel ». Il a donné d'emblée rendez-vous aux participants pour la prochaine édition.

En conclusion, Philippe Meirieu, l'invité d'honneur, proposait sept invitations pour « prolonger, ressaisir et poursuivre le travail qui a été engagé » et qui sont autant de pistes de réflexion pour la prochaine équipe du CCEE.

FIGURE 1 - LES INVITATIONS DE PHILIPPE MÉRIEUX EN CONCLUSION DES RENCONTRES DE L'ÉDUCATION DE L'OCÉAN INDIEN DE 2017

- 1. Une invitation à une *lucidité optimiste* « qui considère [...] que les échecs ne sont que le revers de nos ambitions et qu'ils ne doivent pas nous amener à rabattre nos ambitions mais au contraire à inventer des moyens encore plus rigoureux, encore plus inventifs, encore plus imaginatifs, pour réaliser ces ambitions ».
- 2. Une invitation à *la cohérence subversive* « ou (...) la candeur calculée. [...] Les valeurs de la République, la loi de refondation de l'école énoncent des finalités extrêmement ambitieuses et il est dommage qu'ici ou là certaines ou certains se disent parfois que ces finalités sont faites pour être écrites et qu'elles ne sont pas toujours facilitées quand on veut les mettre en pratique. (...) il faut s'obstiner à mettre en œuvre nos finalités dans la réalité, au risque de perdre toute crédibilité, en particulier auprès de notre jeunesse ».
- 3. Une invitation à *dépasser certains lieux communs* notamment la notion d'égalité des chances contestée au profit de la notion d'égalité des droits : « ... l'égalité des droits c'est bien l'égalité pour chaque enfant d'avoir le droit à une éducation digne, qui l'amène jusqu'aux fondamentaux de la citoyenneté, ce qui aujourd'hui a été désigné par le législateur sous le nom de "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Il me semble que cette égalité des droits nécessite une mobilisation différenciée selon les lieux, selon les personnes et une mobilisation qui précisément prennent en compte les difficultés réelles objectives que les territoires, que les établissements, que les écoles peuvent rencontrer. »
- 4. Une invitation à la résistance, « Fatalisme de l'échec, fatalisme de la difficulté, fatalisme sociologique, fatalisme psychologique, et rien n'est fatal pour l'éducateur puisque le principe éthique de tout éducateur, le principe incontournable, c'est que tout être peut apprendre et grandir, tout être est éducable et que nous ne pouvons jamais décréter que quelqu'un n'y arrivera pas et qu'il ne pourra jamais être éduqué ».
- 5. « Une invitation à poursuivre, à prolonger d'une manière obstinée la coopération, en observant, en regardant, en faisant en sorte que chaque individu, que chaque personne soit reconnue dans sa singularité et qu'en même temps, elle puisse apporter au collectif et au commun tout ce qui la constitue et lui donne en retour la possibilité de s'unir aux autres et d'entrer dans une appartenance, dans une construction identitaire. »
- 6. Une invitation à *la co-éducation*, « ... il y a un objet de la co-éducation, c'est l'enfant, c'est le jeune, c'est l'élève, c'est l'adolescent. Lui, il a en face de lui (...) toute une série de gens qui sont engagés dans des associations et il apparaît qu'il a parfois du mal à faire le lien entre tout cela parce qu'il est en construction. Il faut donc que nous l'aidions à construire ces liens en mettant en cohérence nos interventions autour de lui ».
- 7. Une invitation à reproduire, reprendre et démultiplier les Rencontres.

I-2-2 B LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DU CPRDFOP 2018-2022

Dans la continuité de la consultation pour l'élaboration du SEFORRE, le CCEE tout comme le CESER a été associé à la préparation du CPRDFOP²⁹ dans le cadre d'une démarche de concertation. La commission 2 a été chargée de ce dossier.

Ainsi, les conseillers ont fait le choix de participer à deux des cinq ateliers organisés :

- l'atelier n°3 : « Remobiliser et redonner espoir aux jeunes Redonner confiance dans la construction de leur avenir », le 21 juin 2017,
- l'atelier n°4 « Anticiper pour un territoire innovant Prospective stratégique, transition numérique, écologique et sociétale, compétitivité des entreprises et attractivité des territoires », le 22 juin 2017.

Un conseiller et la chargée de mission ont également assisté à la séance de restitution présidée par Bertrand Grondin, conseiller régional, délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, le vendredi 23 juin.

La mobilisation a été très satisfaisante avec une moyenne de 35 participants par atelier.

La commission attire l'attention sur la nécessité d'articuler le nouveau CPRDFOP avec les autres schémas (SRFSS ³⁰, SEFORRE ...) et d'intégrer les éléments de bilan de l'ancien CPRDFP³¹.

A noter que le CCEE sera saisi par la Région en 2018 pour donner un avis sur ce document stratégique.

I-2-2 C LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commission a échangé avec les services de la Région sur la restauration scolaire à partir des questionnements suivants :

- pourquoi les élèves et les familles font le choix de la restauration scolaire (pas de possibilité de rentrer à la maison, offre d'un repas attractif...) ?
- existe-t-il une étude sociologique sur la manière dont les élèves vivent ce temps de restauration ?
- quel est le budget de la Région consacré à la restauration scolaire ?
- quel est le coût moyen d'un repas au lycée ? Quelle est la part des familles et à quoi sertelle ?
- les divers systèmes de restauration utilisés (cuisine centrale en liaison froide, en liaison chaude, cuisine autonome et desserte par le Conseil départemental) ont-ils un impact sur la fréquentation par les élèves du restaurant scolaire ?

²⁹ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

³⁰ Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

³¹ Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

La réalisation d'un sondage sur la restauration scolaire dans les lycées avec la collaboration de la PEEP³² et de la FCPE³³ avait été envisagée mais s'est avérée impossible par la suite.

Une rencontre avec les services concernés de la Région a apporté des réponses partielles à ces questions. D'autres aspects du même sujet sont abordés dans le cadre des documents budgétaires de la Région.

I-2-2 D LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FORMATION INITIALE

La commission a échangé sur le décrochage scolaire le 9 juillet 2017. Sa réflexion s'est menée à partir de la présentation du *Plan local de lutte contre le décrochage en formation initiale* par la responsable du *Pôle Égalité des chances et cohésion sociale* de la Région et le chargé de mission du sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse.

Cet échange a permis à la commission :

- de mieux appréhender la mise en œuvre du Plan à travers le rôle des 4 PSAD (plateformes de suivi et d'appui contre le décrochage scolaire),
- de mettre en valeur des axes de progrès et quelques enjeux en termes de fonctionnement, à savoir :
 - o le travail en réseau des acteurs concernés et donc le décloisonnement,
 - o la pérennisation des PSAD,
 - o le repérage des jeunes décrocheurs.

Cette séance a été suivie d'une participation du CCEE au deuxième comité de pilotage du plan de lutte contre le décrochage en formation initiale le 24 novembre 2017 à la préfecture. Cette réunion de la gouvernance du Plan avait pour objet d'établir un premier bilan des trois volets du plan.

_

³² Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

³³ Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

I-2-3 COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE » « ÉDUCATION POPULAIRE, SPORTS, SOCIO-ÉDUCATIF, ANIMATION »

Pour rappel, le plan de charges initial de la commission 3, élaboré en début d'année contenait :

- la poursuite de l'accompagnement de la démarche pour la déclinaison de la charte des engagements réciproques au niveau régional et pour la création du Mouvement associatif régional,
- la préparation et l'organisation de la journée « Éducation populaire » s'inscrivant dans la continuité du colloque Inter-CCEE 2015, prévue en 2016 mais reportée à septembre 2017,
- le maintien de la veille sur la structuration et la gouvernance du sport à La Réunion.

La commission 3 s'est particulièrement mobilisée dans la dynamique visant à constituer le Mouvement associatif de La Réunion et à décliner la charte nationale des engagements réciproques (État, collectivités territoriales et association) en charte régionale.

L'année 2017 est par conséquent particulièrement marquée par l'aboutissement de ces deux objectifs.

I-2-3-A L'APPUI AU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION ET À LA SIGNATURE DE LA CHARTE RÉGIONALE

Pour rappel, la commission 3 avait, dès 2015, jugé le contexte porteur pour déployer une démarche en faveur de l'éducation populaire et de sa structuration.

CONSTITUTION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le CCEE avait impulsé et défendu l'idée d'un Mouvement associatif régional pressenti pour être, entre autres, le signataire de la charte des engagements réciproques au nom du tissu associatif réunionnais. L'objectif consistait alors à faire en sorte que ce mouvement regroupe l'ensemble des principaux collectifs locaux d'associations afin de garantir une représentation équilibrée des différents champs de la vie associative locale. Il représenterait en toute impartialité les intérêts et assurerait la promotion et le développement de l'action associative quel que soit le champ concerné (sport, médico-social, éducation populaire...).

Cette proposition a reçu un accueil positif auprès de l'ensemble des partenaires (sous-préfet à la cohésion sociale, DJSCS, Région, Communes, acteurs associatifs...). Une réunion de préfiguration relative à la mise en place du Mouvement associatif régional a été organisée en novembre dans les locaux de la DJSCS en présence des principales coordinations associatives locales (UDAF³⁴, CROS³⁵, CRAJEP, CROMS³⁶, FNARS³⁷-OI, ...).

³⁴ Union départementales des associations familiales (UDAF).

³⁵ Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).

³⁶ Comité régional des offices municipaux des sports (CROMS).

³⁷ Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FNARS).

À l'issue de cette réunion, le projet de création de cet outil était officiellement validé et lancé avec la mise en place d'un groupe de travail piloté par un membre du CCEE pour l'élaboration de ses statuts.

Le Mouvement associatif de La Réunion s'est constitué le 31 mai 2017. Il regroupe d'ores et déjà :

- cinq coordinations associatives régionales : le CROS, la LR-FOL³⁸, l'UDAF, le CRAJEP, l'URIOPSS³⁹ qui forment le collège des membres fondateurs ;
- des coordinations locales associées telles que GRANDDIR⁴⁰;
- les deux conseils consultatifs de la Région Réunion, le CCEE et le CESER⁴¹,
- la CRESS⁴².

L'objectif de cette coordination consiste à attribuer aux associations un rôle de *corps intermédiaire*. Pour le CCEE, la mise en place du Mouvement associatif régional est l'aboutissement d'un engagement permettant de mieux faire connaître les associations d'une manière générale et plus particulièrement celles de l'éducation populaire.

À cette occasion, le CRAJEP a été renforcé et positionné comme l'association coordonnatrice des associations œuvrant en faveur de la cohésion sociale, du socio-éducatif et de la jeunesse.

Le mouvement a eu pour mission première d'élaborer un plan stratégique et un plan d'actions en cohérence avec la charte des engagements réciproques.

Comme suggéré par le CCEE, un rapprochement a été opéré avec le Mouvement associatif national afin de bénéficier de son accompagnement en phase d'initialisation et en vue d'une labellisation officielle.

LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le CCEE s'est mobilisé très activement dans le groupe de travail chargé de la rédaction de la charte des engagements réciproques déclinée au niveau régional et son plan d'actions. Ce document a été signé le 21 décembre 2017 par des collectivités territoriales et trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aux côtés de l'État et du mouvement associatif. Parmi celles-ci, on note :

- le Conseil régional,
- le Conseil départemental,
- la communauté d'agglomération du Sud (CASUD),
- la communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS),
- la communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR),
- les communes de Cilaos, l'Entre-Deux, Le Port, Petite-Ile, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Rose, Salazie et Trois-Bassins.

³⁸ Ligue régionale – Fédération des œuvres laïques (LR-FOL).

³⁹ L'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS).

⁴⁰ Groupement Régional des Acteurs de l'éducation à l'environnement pour un Développement Durable de l'Ile de La Réunion (GRANDDIR).

⁴¹ Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

⁴² Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Le président de l'association des maires du Département de La Réunion (AMDR) est également signataire.

L'ensemble de cette démarche a d'ores et déjà créé une dynamique intéressante.

La commission a maintenu son implication aux côtés de la DJSCS en participant à l'organisation d'une conférence régionale pour l'engagement, dans la continuité des travaux menés autour de la charte et en déclinaison opérationnelle de la mesure n°8 du plan d'actions partagé : « Encourager et valoriser l'engagement citoyen dans le monde associatif » - Action, « Organiser une journée régionale de l'engagement (journée du bénévolat) ».

Cette rencontre, intitulée *Journée régionale de l'engagement*, s'est tenue en décembre 2017. Elle était articulée autour de deux tables rondes et de quatre « Kartiés » sur les thèmes suivants :

- engagement des jeunes,
- engagement associatif,
- engagement citoyen,
- engagement ESS⁴³.

Ces rencontres ont permis au Mouvement associatif de se faire connaître en tant que tel.

I-2-3-B LA MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS (MAIA)

Le CCEE à travers sa commission 3 a été associée à l'installation de la MAIA, initiative s'inscrivant en cohérence avec la constitution du mouvement associatif et la signature de la charte régionale des engagements réciproques.

Cette instance a été réactivée dans le cadre de la déclinaison de la charte des engagements réciproques afin de mettre à disposition du secteur associatif une plate-forme opérationnelle. Elle se compose de correspondants parmi :

- des services de l'État (Académie de La Réunion, DAC-OI⁴⁴, DJSCS,),
- des organismes paritaires (CAF⁴⁵ CGSS⁴⁶),
- des collectivités territoriales (Région, Département Communes),
- des structures labellisées par l'État (CRIB⁴⁷/CROS, point d'accueil à la vie associative, ...),
- des conseils consultatifs régionaux et des coordinations associatives (CCEE, CESER, CRAJEP, ...).

De plus, un groupe de travail a été constitué afin de conduire le projet de réalisation d'un centre de ressources informatique à travers un portail associatif.

⁴³ Économie sociale et solidaire (ESS).

⁴⁴ Direction des affaires culturelles de l'océan Indien (DAC-OI).

⁴⁵ Caisse des allocations familiales (CAF).

⁴⁶ Caisse générale de sécurité sociale (CGSS).

⁴⁷ Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

I-2-3-C DIVERS

LE CORA

La commission 3 a participé au lancement du comité opérationnel de lutte contre le racismes et l'antisémitisme (CORA) en mars 2017 en lien avec la « convention partenariale pluriannuelle visant à renforcer à La Réunion l'éducation civique et laïque, la lutte contre le racisme et la transmission des valeurs républicaines ».

Par la suite, la commission a participé à une séance exceptionnelle du CORA, le lundi 13 mars en présence du délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT⁴⁸ (DILCRAH), Gilles Clavreul.

LA VEILLE SUR LE MOUVEMENT SPORTIF

Le groupe de travail en charge de cette thématique a poursuivi, en 2017, sa collecte de données ciblées, portant sur les subventions attribuées depuis 2010 aux ligues, comités, associations et clubs sportifs, en matière d'investissement, de fonctionnement et de formation. Cette démarche est effectuée auprès du Conseil départemental, du CNDS⁴⁹ et du Conseil régional.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance de la constitution de la Conférence territoriale du sport mise en place le 11 janvier 2017 en présence de la Préfecture, de la Région, du Département, de l'AMDR, des EPCI et du CROS. La première réunion de cette instance a permis l'adoption des cinq enjeux du Schéma territorial pour le développement du sport (STDS) ainsi que la validation des équipements prioritaires à construire.

_

⁴⁸ Lesbienne, gay, bisexuels, transgenres (LGBT).

⁴⁹ Centre national pour le développement du sport (CNDS).

I-2-4 COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, AMÉNAGEMENT, DÉPLACEMENTS, ROUTES, TRANSPORTS, ÉNERGIE, TOURISME »

La commission 4 a bénéficié d'une présentation commune au CCEE et au CESER du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR). Elle a relevé la faible place accordée dans ce document stratégique à la culture et au tourisme. Elle a également exprimé le souhait que ces divers documents stratégiques puissent trouver une déclinaison opérationnelle à travers des fiches-actions.

Rappelons que la commission 4 s'est particulièrement impliquée dans la réalisation d'une étude interne portant sur les liens entre culture et tourisme. Le rapport a été finalisé en 2017 et est téléchargeable sur le site Internet du CCEE.

Pour rappel, la commission 4 avait souhaité approfondir la réflexion concernant une des quatre propositions ciblées contenues dans le rapport du CCEE sur le tourisme (2013) et relative à la place des Réunionnais dans la stratégie touristique.

Plus précisément, la démarche mise en œuvre concerne la problématique de l'intégration de la Culture réunionnaise au tourisme et vise à définir, au niveau local, les modalités d'une véritable interaction entre les secteurs de la culture et du tourisme. Un groupe de travail interne au CCEE regroupant la commission 1 et surtout la commission 4 a été créé pour travailler sur « l'interaction culture-tourisme à La Réunion ». Ses travaux ont été formalisés dans le rapport d'étude de 2017. La réflexion s'est particulièrement attachée à identifier les freins et les atouts du territoire pour des interactions Tourisme-Culture.

L'analyse des soixante-dix questionnaires recueillis par une stagiaire du CCEE et celle des travaux sur les guides touristiques consacrés à La Réunion ainsi que l'enquête menée auprès des membres de la Société de géographie sont venues enrichir l'analyse qualitative issue des auditions préalablement menées.

En 2017, le CCEE a finalisé sa réflexion dans un rapport portant le même nom. Le CCEE a présenté des propositions à partir de l'ensemble de ses travaux sur le sujet.

Il s'intéresse ainsi à la relation Habitant/Tourisme. « S'il est essentiel de placer les habitants au cœur du développement touristique, il paraît aussi judicieux de se demander jusqu'à quel point la population locale est-elle prête à se donner à voir, à partager son territoire ? Plutôt que de se dévoiler intégralement, il semble important d'instaurer un dialogue entre les hôtes, habitants et voyageurs, afin de pousser ces derniers à la découverte, de les entraîner dans un jeu de piste pour entrer au contact de sa culture et découvrir ce qui le constitue en tant que pays. »

Ce rapport rappelle le succès croissant du tourisme culturel et insiste sur l'importance de l'imbrication entre tourisme et culture. Il oriente vers une expérience touristique qui serait « par essence une expérience culturelle ». De plus, « Marqueur de l'identité et de l'originalité d'un lieu ou d'une destination, la culture apparaît comme un puissant élément de distinction. Loin de les enfermer dans une image, elle permet, au contraire, de renouveler celle-ci, de la réinventer, et de lui redonner force, permettant ainsi d'accroître sa visibilité. »

Mais « à l'exception peut-être d'une frange étroite de la population, l'existence d'une offre culturelle ne suffit guère à elle seule à attirer l'attention, la curiosité ni à susciter l'envie d'un déplacement. »

Le CCEE affirme que le Tourisme et la Culture ne peuvent que s'enrichir mutuellement. Ainsi à La Réunion, au-delà de l'enjeu déjà fondamental de la création d'emplois, un lien fort Tourisme-Culture contribuerait à :

- la valorisation des Hauts de l'île pour leur authenticité, leurs paysages uniques,
- la sauvegarde des savoir-faire traditionnels,
- la valorisation et la conservation du patrimoine dans ses composantes naturelles et culturelles, matérielles et immatérielles,
- la mise en valeur de l'identité réunionnaise sous l'angle de la diversité.

Le patrimoine culturel en « accès libre » méritant d'être mis en valeur serait particulièrement :

- le métissage,
- le *Kréol* réunionnais,
- les médias,
- les modes d'habitat,
- les rencontres fortuites.

À cela s'ajoutent les éléments culturels matériels et immatériels onéreux.

Il est primordial que la population réunionnaise connaisse mieux les éléments constitutifs de sa culture, les reconnaisse et se les approprie. L'école, les associations, les lieux culturels seront les acteurs de cette démarche. Une nouvelle approche marketing serait à développer, « en évitant le double écueil de la muséification et de la massification, entre le respect du touriste et de l'œuvre... ». Les produits touristiques actuels devront alors évoluer. Ladite « intensité » de La Réunion devrait concerner :

- les rencontres de diverses cultures,
- les spiritualités et la tolérance,
- les saveurs,
- les émotions,
- les paysages,
- les couleurs,
- les sensations.

L'enjeu de la valorisation des espaces naturels et culturels est également abordé dans ce rapport. Insistance est faite sur la nécessité de permettre aux visiteurs de comprendre les paysages qu'ils observent, savoir comment ils ont été façonnés. Le CCEE recommande de mettre en marché de nouveaux produits touristiques permettant aux visiteurs de sortir des sentiers battus. Ils pourraient renvoyer au tourisme urbain, aux lieux insolites ...

Un travail de médiation devrait être mis en œuvre pour rendre tout cela possible car « il ne suffit pas d'avoir une culture, il faut aussi la rendre accessible aux visiteurs locaux et extérieurs à travers des thèmes et des récits appropriés, à l'image des « guides péi », des guides interprètes et des conférenciers. Le financement public dédié au développement touristique devra être modifié en conséquence notamment en faveur de la création immatérielle culturelle qui alimenterait ces dynamiques.

Ainsi la commission 4 a permis au CCEE de jouer son rôle en sensibilisant les acteurs sur la relation Culture/Tourisme, en produisant de la réflexion documentée et de l'échange pour aboutir à des propositions.

I-2-5 COMMISSION 5 « CADRE DE VIE »

En 2017, la commission 5 a accompagné GRANDDIR qui a formellement accepté de prendre le relais du CCEE à l'occasion des premières journées de l'EEDD. Il faut toutefois souligner que cette démarche ne se déroule pas tout à fait comme prévu, ce qui pourrait à l'avenir amener la commission à proposer une nouvelle répartition des rôles entre les différents partenaires de l'EEDD. Il s'agit principalement d'éviter que *le soufflé ne retombe* après le beau succès des journées de Hell-Bourg de 2016.

I-2-5 A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La commission 5 s'est particulièrement impliquée dans la préparation du colloque inter-CCEE. Elle a mené une analyse de la prise en compte de la protection de la biodiversité dans les politiques publiques présentée à l'occasion d'un exposé oral dont l'intitulé était : « La biodiversité réunionnaise, enjeux et réponses des politiques publiques des collectivités territoriales : quelle analyse du CCEE ? ». Ce document rappelle la valeur de La Réunion sur le plan écologique ainsi que les lourdes menaces qui pèsent sur celle-ci.

Quelques politiques ou actions des collectivités locales sont citées, parmi celles-ci :

- les espaces naturels sensibles et leur gestion par le Département,
- la réserve naturelle marine,

Il est également question de la nouvelle route du littoral, projet ayant intégré les principes de l'éco-conception pour réduire ses impacts environnementaux

Le CCEE note que ces actions publiques intègrent une réelle prise de conscience des enjeux fondamentaux sous l'impulsion des textes réglementaires. On note un renforcement, depuis une dizaine d'années, de leurs actions dans la préservation de la biodiversité.

Ainsi, le schéma d'aménagement régional (SAR) est élaboré avec l'obligation de fixer les orientations fondamentales en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Le schéma détermine notamment les destinations générales des différents territoires de la région, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transports, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) doivent être compatibles avec le SAR. En cas d'absence de SCOT, les Plans locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS) doivent être compatibles avec le SAR.

Le Schéma climat air énergie (SRCAE) doit décliner régionalement les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air.

A travers la programmation pluriannuelle de l'énergie, il fixe un certain nombre d'orientations et notamment celle consistant à atteindre un mix électrique en 2020 composé à 50 % d'énergies renouvelables et tendre vers une autonomie électrique en 2030 (objectif régional).

Certaines actions, plus volontaristes, peuvent être mises en avant. Par exemple, en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, la Région contribue financièrement en complément du FEDER à différents programmes portés par des organismes (PNRun, CBNM⁵⁰) ou associations œuvrant dans le domaine de l'environnement balayant ainsi la totalité du champ de la biodiversité (marine et terrestre).

Plus généralement, le CCEE observe que :

- les priorités des politiques publiques sont économiques et sociales voire « sociétales » plus qu'environnementales ;
- la biodiversité remarquable (Pétrel de Barau) est privilégiée au détriment de la biodiversité ordinaire,
- la protection de l'environnement déclenche des critiques à l'instar de ce que le PNRun ou la Réserve marine jugés trop conservateurs et pas assez développeurs ont connu,
- le lien entre porteurs de projets, gestionnaires et politiques reste très ténu. S'il y a de la confiance envers les premiers par les élus, validant souvent leurs projets en termes de moyens, rares sont les échanges sur la pertinence des projets et des politiques publiques.

Enfin, et c'est bien là le propos essentiel, le CCEE et nombre de ses partenaires associatifs sont convaincus que l'action publique se heurtera très vite à ses limites si la population dans sa globalité n'est pas formée et éduquée à la préservation de la biodiversité et au développement durable. Le constat de l'absence de l'Éducation à l'environnement et au développement durable est donc à nouveau dressé, le CCEE intervenant, lui, dans ce champ depuis les années 80.

« En définitive, le CCEE est convaincu que l'EEDD doit faire partie intégrante de l'ensemble des politiques publiques et qu'elle constitue un levier essentiel pour mobiliser et sensibiliser tous les publics à tout âge de la vie aux enjeux et aux impacts du changement climatique et aux solutions à mettre en œuvre. L'EEDD apporte les connaissances nécessaires pour susciter une prise de conscience réelle et pérenne de l'usager sur les conséquences parfois destructrices de son comportement. Elle apparaît dès lors comme un vecteur de communication et de diffusion de savoir-être, de savoir-faire et de faire savoir.

Il est donc nécessaire :

- d'inscrire un volet EEDD dans les politiques régionales (schémas, plans directeurs, orientations stratégiques) pour une appropriation par tous et pour tous,
- que l'Éducation nationale, l'Université, l'ESPE et tout autre organisme qui œuvre dans le domaine de la formation intègrent l'EEDD comme élément primordial de leurs objectifs. »

⁵⁰ Conservatoire botanique national des Mascarins (CBNM).

I- 2- 5 B LA GESTION DES DÉCHETS

La commission 5 a travaillé sur la question des déchets. Elle s'est attachée à réaliser une mise à plat du partage des compétences entre État et collectivités locales sur le sujet ainsi qu'un état des lieux des volumes de déchets.

Le cadre règlementaire est essentiellement le code de l'environnement.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment dans ses articles L.2224-13 et 14 et concernant le service public de l'élimination des déchets ménagers prévoit désormais le transfert obligatoire de cette compétence aux communautés de communes ou communautés d'agglomérations, à laquelle appartient la commune.

Les différentes lois et ordonnances et notamment la dernière ordonnance du 17 décembre 2010 transpose en droit français la directive cadre sur les déchets de 2008. Elle donne une définition " du déchet", introduit une hiérarchie dans les modes de traitement en donnant la priorité à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation.

Aujourd'hui, la Loi NOTRé du 07 aout 2015 (précisée par le décret d'application du 17 juin 2016) redistribue les compétences en faveur de la Région dans ce domaine. Dorénavant, la prévention et la gestion des déchets sont des compétences des Régions qui devront établir des plans à l'échelle régionale se substituant aux plans départementaux en vigueur jusque-là.

Les plans concerneront les déchets produits par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations. Ils seront évalués tous les six ans et fixent une limite aux capacités annuelles d'élimination par stockage " des déchets non dangereux non inertes". Le stockage ne devra pas excéder en 2020, 75% de ceux atteints en 2010 puis 50%, en 2025.

Ce principe connaît toutefois une régime dérogatoire disposé à l'article R541-18 du décret d'application pour la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre et Miquelon et La Réunion, territoires pour lesquels les objectifs « bénéficient » de dix années supplémentaires.

En outre, on peut noter à La Réunion que le plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux a été adopté en assemblée plénière le 23 juin 2016.

I-2-6 GROUPE AD HOC « AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »

En 2017, le groupe de travail ad hoc « Audiovisuel et communication » a poursuivi la gestion active du site du CCEE et de sa présence sur Facebook.

INDICATEUR DE DIFFUSION NUMÉRIQUE DU CCEE EN 2017

Site internet

Nombre d'articles mis en ligne : 49

Nombre de documents actuellement accessibles sur le site Internet : 71

Nombre de visites durant l'année : 69 704

Moyenne de visites/jour : 49

Maximum de visites en une journée : 338

Taux de popularité : 324

Page Facebook

Nombre de posts publiés : 50

Nombre d'abonnés à la page du CCEE: 549

Nombre de mentions j'aime des posts : 556 avec une moyenne de 11 j'aime par post

Par ailleurs, sur le moteur de recherche « Google », le site Internet du CCEE apparaît dans les premières positions mais sa page « Facebook » n'apparaît plus dans les deux premières pages de résultats de la recherche.

I-2-7 GROUPE RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DE L'ESCLAVAGE

A l'occasion du colloque inter-CCEE organisé à L'Étang-Salé et portant sur l'éducation populaire, le CCEE de la Guadeloupe a présenté ses travaux sur les réparations de l'esclavage. Il a encouragé son homologue de La Réunion à entamer sur son territoire le même type de démarche. Un groupe local comprenant des conseillers et d'autres personnes de la société civile a donc été constitué. Il est animé par le CCEE de La Réunion. Dans cette démarche, le CCEE s'est donné un rôle d'incubateur en phase d'initialisation ; le but étant qu'un acteur prenne le relais par la suite. Il s'agirait en quelque sorte d'un dépositaire qui serait en mesure de poursuivre ses travaux. A ce stade, le CCEE apparaît comme une institution légitime et neutre pour porter cette réflexion sur l'espace public et animer la démarche idoine.

De plus, le CCEE de La Réunion est particulièrement intéressé par cette question, qui pourrait conforter son projet consistant à développer la connaissance de l'histoire, en particulier celle de La Réunion, sur cette période, en favorisant des travaux historiques et surtout en veillant à ce que les manuels d'enseignement de l'histoire en France, tant en Hexagone que dans les outremer, la prennent en compte. La question de l'esclavage s'inscrit bien dans l'approche en termes de « traces » des outre-mer dans l'histoire nationale.

Les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas encore définitivement formalisées. Le bureau du CCEE a cependant esquissé ses principales conclusions en fin d'année 2017. Elles sont organisées selon trois volets.

- le juridique

- o faire connaître le cadre juridique de la réparation,
- o étudier la possibilité d'une réforme foncière ou celle de la réparation matérielle sous forme de propriété immobilière ;
- o imaginer des actes de réparations symboliques et mémoriels ;
- l'historique et la recherche
 - o identifier les séquelles de cette histoire sur les descendants des populations qui en ont été victimes ;
 - o diffuser les recherches historiques sur le sujet ;
 - o demander l'ouverture de sections de recherche sur le sujet en sociologie, en psychologie, en ethnologie, en anthropologie, en psychanalyse, en philosophie et en politique ;

- le sociétal

- construire un projet de structure muséale sur le peuplement et les cultures de La Réunion;
- o définir un projet politique pour et par La Réunion tenant compte de la nécessité de réparer ce qui peut l'être dès lors que cela relève des conséquences de l'esclavage.

I-2-8 CONTRIBUTIONS DU BUREAU À LA REVUE DIASPORIQUES

Les CCEE ont décidé d'œuvrer ensemble à la réalisation en 2017 de quatre numéros de la revue Diasporiques dédiés à l'outre-mer. Finalement, la contribution a porté sur trois numéros de la revue en 2017.

Le numéro 36 de janvier 2017 comporte un article intitulé « Les CCEE, des outils majeurs du développement des outre-mer », rédigé par le président du CCEE de La Réunion. Il présente les CCEE en resituant leur création dans le contexte de la décentralisation et des spécificités culturelles des outre-mer. Il informe des colloques inter-CCEE, les thèmes traités et le fait qu'ils soient ouverts au grand public. Le président du CCEE de La Réunion a également participé au débat sur « Les outre-mer français, un lien privilégié potentiel entre l'Europe et le reste du monde », relaté dans ce même numéro.

Diverses personnalités des outre-mer y participaient, comme des anciens ministres, des écrivains, des acteurs de l'éducation populaire ainsi que le directeur de la revue.

Dans le numéro suivant, daté d'avril 2017, un autre débat était relaté et portait sur « Mieux gérer la démocratie, un enjeu conjoint pour l'outre-mer et l'Hexagone ».

Un vice-président du CCEE y a participé.

Le débat a été initié sur le rejet par le Conseil constitutionnel de la reconnaissance du « caractère historique et culturel du peuple corse » en tant que « composante du peuple français » dans un texte de Loi présenté par Pierre Joxe, ancien ministre de l'Intérieur alors que celle-ci avait été préalablement adoptée par le Parlement ce qui n'est pas sans rappeler les obstacles législatifs à la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le vice-président du CCEE de La Réunion a rappelé le remplacement de l'expression « les peuples des territoires d'outre-mer » figurant dans la Constitution de 1958 par le terme « les populations d'outre-mer » dans la version actuelle de la Constitution. Le débat a ainsi porté sur l'indivisibilité de la République et sa capacité à reconnaître l'altérité et ses apports ainsi que les tentations de l'idée théorique assimilatrice qui voudrait effacer toutes les différences au profit d'une identité qui serait unique.

Le numéro 38 de juillet 2017 a été l'occasion d'un débat portant sur l'idée que « la citoyenneté française se nourrit de la diversité historique et culturelle de peuples de la République ». À cette occasion, le président du CCEE a souhaité approfondir la question de la dualité identitaire ou d'appartenance. « À La Réunion [...] nous parlons volontiers d'une triple appartenance. Nous sommes français [...] mais aussi imbibés de ce qu'on peut appeler la culture française. Nous sommes par ailleurs fortement intégrés dans l'ensemble des îles et des archipels de l'océan Indien avec lesquels nous partageons un destin commun. Nous sommes également africains, nombre de nos concitoyens sont venus du continent voisin, en particulier du Mozambique, non de leur propre chef mais en tant qu'esclaves. Nous avons en outre des relations très fortes avec des pays de peuplement tels que l'Inde, le Vietnam ou la Chine. Bref, nous sommes une mosaïque de peuples. Tout cela me conduit personnellement à me présenter d'abord comme un Réunionnais, dans la complexité que cela implique, avant de m'identifier comme français sans pour autant bien sûr remettre en question ma citoyenneté politique. »

II LES MISSIONS

En 2017, les missions du CCEE ont été les suivantes.

II-1 LA CONFÉRENCE PERMANENTE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS DES CCEE DES RÉGIONS D'OUTRE-MER ET DU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Lors de cette conférence permanente, les CCEE ont, comme à l'accoutumée :

- fait un point sur la situation institutionnelle de chaque conseil, en particulier sur la situation des CCEE de Martinique et de Guyane qui devraient fusionner avec les CESER;
- informé les uns et les autres des bilans des actions menées en 2017 et des projets envisagés pour 2018.

Le 6 septembre 2017, l'ensemble des présidents des CCEE ont co-signés un document intitulé : « Propositions des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement Guadeloupe – Guyane – Martinique- Mayotte – La Réunion Pour une meilleure prise en compte de l'Outre-Mer dans l'enseignement de l'Histoire Nationale. »

Cette « motion » annonce le souhait des CCEE de produire une « révolution dans la démarche historique nationale en obtenant qu'elle intègre l'outre-mer en termes de traces de l'histoire nationale et donc qu'elle aille au-delà de la simple adaptation des programmes qui demeure insuffisante pour un « vivre ensemble » national. »

Ce document rappelle dans un premier temps les principes qui animent la démarche des CCEE à savoir :

- le rôle de l'école dans la transmission des valeurs républicaines et dans leur utilisation pour en faire le socle de la culture commune des citoyens de France ;
- le besoin de destin, de bien, de lien et de sens communs pour rendre possible le « vivre ensemble » comme l'a rappelé François Hollande en 2015 ;
- la définition d'Alain Touraine⁵¹ du « vivre ensemble » : « développer en chacun la capacité de s'assumer comme acteur de sa propre histoire, de développer un projet de vie personnel et du même coup participer à un mouvement social » ;
- l'importance de la transmission de notre héritage pour faire face à la crise comme développé par Louis Manaranche⁵²;
- la nécessité d'une approche historique universelle, dépassant la tendance aux références historiques partielles « pour comprendre et analyser la situation que nous visons » comme l'a expliqué Emmanuel Macron⁵³.

Né en 1925, Alain Touraine, sociologue, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, est directeur d'études à l'EHESS où il a créé le Centre d'étude des mouvements sociaux, puis le Centre d'analyse et d'intervention sociologiques dont il est resté membre. Source : www.fayard.fr/alaintouraine

⁵² Agrégé d'histoire et président du laboratoire d'idées « Fonder demain ».

⁵³ Source : interview d'Emmanuel Macron par Michel Winock et Guillaume Maurie pour le hors-série n°4 2017 de la revue L'Histoire.

Il confronte ces principes au constat dressé par Eric Fageol⁵⁴, d'une prise en compte des spécificités culturelle territoriales « dans une hiérarchie d'ordre axiologique, définissant l'histoire de La Réunion – et de l'outre-mer- par rapport au prisme métropolitain ».

De manière « logique », les CCEE:

- préconisent l'insertion de l'histoire et de la géographie locales dans les programmes nationaux. Ils reprennent en ce sens l'approche de l'Association des professeurs d'Histoire et de géographie de La Réunion qui considèrent comme nécessaire que chaque individu puisse se situer face aux changements à l'œuvre dans son territoire afin de mieux comprendre le monde :
- souhaitent une redéfinition des modalités d'intégration des outre-mer dans les programmes nationaux pour aider les générations futures à prendre conscience de la diversité mondiale du territoire français.

La redéfinition n'est pas ici définie comme un simple chapitre en plus. Elle s'appuie sur le fait que l'outre-mer est aussi porteuse de traces nationales. *Traces* est entendu au sens d'empreintes laissées par un évènement sur une société.

Les CCEE déclinent ces recommandations et souhaits en propositions plus opérationnelles telles que :

- l'intégration de ces dimensions dans la formation initiale et continue des professeurs du premier et du second degrés,
- le développement de formations académiques sur les adaptations des programmes proposées pour l'outre-mer,
- le développement de la diffusion de supports d'enseignements adaptés par les éditeurs et les partenaires institutionnels,
- la prise en compte des réalités historiques de l'outre-mer comme *traces* de l'histoire nationale.

II-2 LE QUATRIÈME FORUM DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES À BRUXELLES LES 30 ET 31 MARS 2017

Depuis 2015, le CCEE de La Réunion participe au forum des Régions ultrapériphériques à Bruxelles avec les autres CCEE des régions d'outre-mer et celui du Département de Mayotte. La participation des CCEE à cet évènement majeur permet de toujours avoir accès à une information actualisée sur les programmes européens, les politiques européennes et leurs financements ainsi que sur des thématiques particulières développées lors de ce forum. Par ailleurs, cette participation permet également d'améliorer la reconnaissance des CCEE en leur donnant de la visibilité au niveau européen.

_

⁵⁴ Universitaire, ESPE de La Réunion.

Ce fut particulièrement le cas à ce forum où la contribution du CCEE de La Réunion a été prise en considération pour l'élaboration du mémorandum conjoint des régions ultrapériphériques s'intitulant « *Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 du TFUE*⁵⁵. »

Enfin, les travaux de ce 4ème forum des RUP ont permis aux représentants de la société civile organisée dont font partie les CCEE de recueillir des informations permettant de participer activement aux différentes réflexions menées sur les RUP et leur inclusion au sein de l'Europe.

Il s'agit pour eux d'être, à partir de ces recueils de renseignements, force de propositions en matière de stratégie renouvelée pour les RUP, terres d'Europe dans le monde.

II-3 LE COLLOQUE INTER-CCEE DU 16 AU 18 OCTOBRE 2017 À MAMOUDZOU - MAYOTTE

Ce XXVème colloque inter-CCEE avait pour thématique : « Biodiversité et développement maîtrisable : Quelle place pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de nos départements d'Outre-mer dans les politiques de développement, d'aménagement, d'éducation et de recherche ? » 'argumentaire de ce colloque est basé sur la grande responsabilité de la France en matière de préservation de la biodiversité outre-mer. En effet les espèces endémiques sont essentiellement concentrées dans les territoires ultra-marins et une grande partie d'entre elles est menacée. Il rappelle l'émergence attendue de l'agence française de la biodiversité et développe la situation mahoraise avec ses délicats enjeux de préservation de la biodiversité.

Il s'agissait donc à travers ce colloque de « partager les expériences des CCEE et de leurs territoires respectifs en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité afin de définir des axes stratégiques et des principes de déclinaison opérationnelle pour les politiques de développement, d'aménagement, de recherche et d'éducation de nos territoires ». Le colloque s'est conclu par une « déclaration de Mayotte » co-signée par chaque président de CCEE. Synthétique, cette déclaration rappelle l'importance de la diversité sociale, culturelle et naturelle des espaces ultra-marins et les menaces qui pèsent sur ceux-ci en raison des pressions anthropiques et du changement climatique. Il est rappelé que les réponses à ces enjeux doivent être envisagées avec les populations concernées.

Pour cette raison, les CCEE aspirent à ce que ces territoires puissent accéder à un statut juridique particulier, celui de territoire d'expérimentations leur permettant de :

- « mettre en place un plan d'éducation à l'environnement, adéquat, en concordance avec des aspirations de la population et les potentialités de nos territoires,
- faire de nos territoires des modèles exemplaires de la mitigation,
- bénéficier de moyens à la hauteur des enjeux afin notamment de conduire des programmes de recherche ciblés, en adéquation avec les réalités locales et les bassins régionaux. »

⁵⁵ Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Ils demandent que l'objectif de préservation du patrimoine naturel et des services environnementaux devienne un objectif fondateur de toute politique de développement, d'aménagement, de recherche et d'éducation.

Ils attirent l'attention sur l'importance des agences de la biodiversité en outre-mer. Ils informent de leur volonté d'implication dans les agences et dans le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre pour la réussite de la transition écologique.

III LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DU CCEE

Le CCEE a pris part aux travaux des instances suivantes :

- Conseil d'administration du Parc national de La Réunion ;
- Conseil de la Faculté des lettres et des sciences humaines ;
- Conseil académique de la vie lycéenne ;
- Comité de pilotage du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles de La Réunion (CPRDFOP);
- Comité de pilotage du Schéma opérationnel de l'Université de La Réunion adossé au Contrat d'établissement (SOURCE) ;
- Comité de pilotage du Plan de lutte contre le décrochage scolaire en formation initiale ;
- Comité Eau biodiversité;
- Comité national et local de suivi ;
- Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA);
- Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Le CCEE a également participé aux Assemblées générales, aux Conseils d'administration et Bureaux des organismes suivants :

- Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP),
- Association Tikouti,
- Énergie Réunion, société publique locale (SPL),
- GRANDDIR,
- Ile de La Réunion Tourisme,
- Ligue de l'enseignement Fédération de La Réunion / USEP / UFOLEP,
- Lofis la lang kréol,
- Mouvement ATD Quart Monde,
- Régie d'enseignements artistiques du TCO.

ANNEXES

Annexe n° 1 - Le budget

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Détail des crédits pour l'exercice 2017

LIGNES	LIBELLES	BP 2017	
INVESTISSEMENT			
900-023-2031	Études et recherches	2 000	
900-023-205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 800	
900-023-21838	Autres immobilisations corporelles	7 500	
900-023-2188	Autres matériels techniques	700	
	Total Investissement	12 000	

	FONCTIONNEMENT		
930-023-6041	Achats d'études	1	000
930-023-60623	Fournitures consommées	3	000
930-023-60631	Fournitures d'entretien	1	500
930-023-60632	Fournitures de petits équipements	2	600
930-023-6064	Fournitures administratives	4	000
930-023-611	Contrats de prestation de services avec les entreprises	20	000
930-023-61351	Location de matériel de transport		800
930-023-61358	Location de matériel	1	000
930-023-6156	Maintenance	1	000
	Documentation Générale et technique		
930-023-6182	Acquisition d'ouvrages	2	000
930-023-0102	Acquisition CD/DVD	2	000
	Abonnements	2	000
930-023-6185	Frais de colloques et séminaires	70	000
930-023-6231	Annonces et insertions	2	000
930-023-6234	Frais de réception	2	500
930-023-6236	Catalogues et imprimés	10	000
930-023-6238	Publicité, publication, relations publiques – Divers	42	000
930-023-6245	Frais de transport ds le cadre manif	1	000
930-023-6261	Frais d'affranchissement		200
930-023-6262	Frais de télécommunications		500
930-023-6281	Cotisation d'adhésion à des associations		0
930-023-65221	Indemnités de fonction	E40	000
930-023-03221	AA 2017	510	000
930-023-65225	Frais de formation des Conseillers	1	000
930-023-65228	Frais supplémentaires (élus)	1	000
930-023-617	Études et recherches	2	000
930-023-65222	Indemnités de mission et déplacement AR 2017	60	900

Total Fonctionnement 744 000

Total Budget CCEE 756 000

Annexe n° 2 – Les réunions extérieures à laquelle ont participé les conseillers

Mois	Objet	Lieu
févr17	Invitation à la diffusion du spectacle « Désarmés Le Gran Kantik »	Cité des Arts – St Denis
févr17	Réunion d'installation de la mission départementale d'accueil et d'information des associations (MAIA)	Préfecture (salle Mahé)
mars-17	Conférence de Nicolas GÉRODOU : « Jules HERMANN et les visions de la montagne »	École supérieure d'art au Port
mars-17	Réunion du CORA	Préfecture
mars-17	Conseil d'administration du PNR	Maison du Parc national
mars-17	Réunion exceptionnelle du CORA en présence de Gilles CLAVREUL	Préfecture (salle Mahé)
mars-17	Représentation : « Qui sait ce que voit l'autruche dans le sable ? » de la compagnie la Pata Negra	Cité des Arts – St Denis
mars-17	2ème copil du CPRDFOP	Hôtel de Région
mars-17	Ouverture de la campagne de solidarité de la Jeunesse au Plein Air	
avr17	Assemblée générale ordinaire annuelle du Mouvement ATD Quart Monde Réunion au titre de 2016	Maison Quart monde et des Droits de l'Homme à Trois- Bassins
avr17	CAVL	Lycée professionnel Isnelle Amelin à Ste Marie
avr17	Diagnostic relatif au SDATR	Hôtel de Région
avr17	Réunion annuelle du collège consultatif : atelier « Alternatives à la voiture individuelle »	Résidence de l'Archipel à Saint-Gilles-Les-bains
avr17	Colloque international « Langue(s) et acquisition de la lecture »	Université de La Réunion
avr17	Colloque international « Langue(s) et acquisition de la lecture »	Université de La Réunion
avr17	Restitution des travaux de la conférence « Sport Santé Bien être »	CREPS St Denis
avr17	Consultation des communes-Chartes des engagements	DJSCS
avr17	« Séminaire prospectif » consacré à l'élaboration de la phase II : « Stratégie-cadre prospectif » dans le cadre de la réactualisation du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion	MRST Ste Clotilde
mai-17	Journée familiale ATD Quart Monde Réunion	Maison Quart monde et des Droits de l'Homme à Trois- Bassins
mai-17	Commémoration de la victoire du 08 mai 1945	Monument aux morts
mai-17	Consultation des communes-Chartes des engagements	Préfecture (salle Mahé)

juin-17	Copil sur le CPRDFOP	Hôtel de Région
juin-17	3ème édition de la valorisation des classes à projets « Parc national » intitulée « Tec, Tec », patrimoine et nous »	Théâtre Guy Agenor à la Plaine des Palmistes
juin-17	Assemblée générale de la SEOR	Kélonia
juin-17	Atelier 3 CPRDFOP	Hôtel de Région
juin-17	PRSE3 – Atelier GT 4 « Culture – Commune – Santé - Environnement »	DEAL Providence
juin-17	Atelier 3 CPRDFOP	Immeuble Futura
juin-17	Atelier 4 CPRDFOP	Hôtel de Région
juin-17	PRSE3 – Atelier GT 3 « Cadre de vie et espaces extérieurs »	Théâtre Guy Agenor à la Plaine des Palmistes
juin-17	CPRDFOP	Hôtel de Région
juin-17	Copil du Schéma opérationnel de l'UR adossé au Contrat d'établissement (SOURCE)	Campus Moufia
juin-17	Opération « Nuits sans lumière »	Maison du Parc national
juin-17	Assemblée générale de GRANDDIR	Conservatoire botanique de Saint-Leu
juil17	Inauguration des locaux de l'équipe Life + Pétrels du PNR	Locaux du PNR à St Pierre
juil17	Conférence-débat sur le thème « L'action du Défenseur des droits dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement moral dans l'emploi privé et la fonction publique, en Métropole et à La Réunion : évolutions juridiques et enjeux locaux »	Université de La Réunion
juil17	Cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « justes » de France	Jardins de l'Université à St Denis (avenue de la Victoire)
août-17	Forum économique CHINE-RÉUNION	Moca – Montgaillard
août-17	Journée des Associations	Front de mer St Pierre – Ravine Blanche
août-17	Réunion du Conseil d'administration de l'OER	Conseil régional (salle 1 de l'annexe)
août-17	Remise du Prix départemental du mérite	Villa du Département
août-17	Journée des Associations organisée par les experts-comptables et commissaires aux comptes	Cité des Arts – St Denis
août-17	Réunion de présentation de la Charte des engagements réciproques	Médiathèque Antoine Louis Roussin Saint-Benoît
sept17	Comité consultatif Local d'Expertise	Hôtel de Région
sept17	Remise du Prix départemental du mérite	Villa du Département
sept17	Inauguration de l'exposition « Au cœur d'une île – Les artistes et les Hauts de La Réunion au 19ème siècle »	Musée Léon Dierx à St Denis
sept17	Colloque « 200 ans d'école à La Réunion »	IAE à St Denis
sept17	Cérémonie dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux Harkis et aux membres des formations supplétives	Monument aux morts St Denis
oct17	Salon du livre Athéna (Cinq journées)	St Pierre

oct17	Cocktail dînatoire en présence de la ministre des outre-mer	St Denis – Hôtel de la Préfecture
oct17	Réunion préparatoire des « Journées régionales de l'engagement »	St Denis
oct17	Forum interprofessionnel des arts visuels	Port
nov17	Réunion d'organisation des journées régionales de l'engagement	CROS St Denis
nov17	Conférence sur « les enjeux de l'économie circulaire en milieu insulaire » dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets	Hôtel de Région
nov17	2ème copil du Plan de Lutte contre le décrochage scolaire en formation initiale	Préfecture St Denis
nov17	Inauguration des plaques commémoratives et de l'exposition « Kalou, Koylou _ Mourti, Kovil _ Bodyé, Sapèl. Héritages hindou et tamoul partagés »	St Denis Association réunionnaise Siva Soupramanien
nov17	Réunion préparatoire des « Journées régionales de l'engagement »	St Denis
nov17	Assises de l'outre-mer Atelier 3	DEAL Providence
déc17	Réunion du Comité Eau Biodiversité	Archipel à St Gilles
déc17	Journée de l'engagement associatif	Cité des Arts – St Denis